RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

	Extrait du registre des délibérations du conseil municipal	
Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie	Séance du 11 mai 2023	
Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)	Par suite d'une convocation en date du 5 mai 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 11 mai 2023 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.	
	Etaient présents :	
Nombre de conseillers : 15	Alexandre BAUDET, Jérémie COURLET, Nicolas GIROD,	
En exercice : 15	Sébastien REY-GORREZ, Béatrice TISSOT, Marie TROUILLET, Céline GEORG, Christelle DEROBERT, Carole ETTORI, Marie-	
Ell exercice : 13	José GIUSTI, Rémi BESSERER	
Présents: 11	Jose Gros II, Reini Besserter	
	Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent	
Votants: 11	délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code	
Délibération n° 23_2023	général des collectivités territoriales.	
	Absents excusés: Yanis ETHEVE, André MORARD (a donné	
	pouvoir à Marie-José GIUSTI), Gaëlle MESSINA, Aline SIMOES	
	Secrétaire de séance : Christelle DEROBERT	

Objet: VALIDATION TRAVAUX DE VOIRIE: GOUDRONNAGE CHEMIN DES MOUILLES ET ROUTE DES HAMEAUX

M. BAUDET Alexandre étant concerné par le sujet, quitte la pièce et s'abstient au vote.

Monsieur le Maire rappelle l'accord de principe donné lors de la séance du 13 avril dernier pour restaurer une partie du goudron de la route des hameaux suite à son affaissement et finir de goudronner le chemin des Mouilles (car plus de projet de construction).

La commission travaux a étudié les devis reçus pour ces travaux et proposent de retenir la proposition de l'entreprise COLAS :

Chemin des Mouilles : 19 207.96 € HT
Route des hameaux : 38 770.00 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- retenir la proposition de l'entreprise COLAS pour le goudronnage du chemin des Mouilles pour 19 207.96 € HT ;
- retenir la proposition de l'entreprise COLAS pour les reprises ponctuelles de la routes des hameaux pour 38 770.00 € HT ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer les devis.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Pour extrait conforme,	Le secrétaire de séance,
	Le Maire,	Christelle DEROBERT
Compte tenu de sa télétransmission le :	Jérémie COURLET	
Et de la publication le :		